



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 19 mars 2025

Nombre de délégués

En exercice : **21**

Présents : **15**

Excusés : **6**

Convocation : **11 mars 2025**

Date affichage : **21 mars 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean TERY, Michel BENESSIANO, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Mathieu VADANT ; Mesdames Séverine CALINON, Maryline MIRAT.

Etaient excusés / absents : Messieurs Christian LAGALICE, Stéphane CHAMPANHET, Jacques LAGNIEN, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIERE, Aurélie CHANCENOTTE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Antony BOURCET

Délibération n° 19032025-1bs

OBJET : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025,

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025.

En l'absence de remarque et observation, le Vice-Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025.

Fait à Brevans,
Le 19 mars 2025



Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE





BUREAU SYNDICAL du 12 février 2025

COMpte RENDU

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 15
Excusés : 6

Convocation : 6 février 2025
Date affichage : 3 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le douze à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS , sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Christian LAGALICE, Stéphane CHAMPAHET, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Jean-Noël GARNIER, Jacques LAGNIEN, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, Séverine CALINON, Aurélie CHANCENOTTE, Maryline MIRAT.

Etaient excusés / absents : Messieurs Jean TERY, Michel BENESSIANO, Philippe DEGAY, Christophe DUGOIS, Gilbert LAVRY ; Madame Cyrielle JEANNEAUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude PICHON

Ouverture de la séance

Le Président, Jean-Pascal FICHERE, s'assure que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.

Après vérification des listes d'émarginement, le Président déclare le nombre de 15 délégués présents à 18 heures 30. Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 11 décembre 2024

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,
✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 11 décembre 2024

2. Ressources humaines

2.1 Modification du protocole relatif au temps de travail dans la collectivité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L621-11 et -12 ;

Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 21112022-9bs sur le protocole relatif au temps de travail dans la collectivité,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 décembre 2024,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE

Le Président EXPOSE :

Le Comité Social Territorial, en date du 2 décembre 2024, a émis un avis favorable concernant l'augmentation du nombre de jours de RTT accordés aux catégories A et B, passant de 2 à 6 jours de RTT maximum.

Ces jours de RTT seront accordés dans le cadre d'heures réalisées au titre d'événements particuliers en dehors des heures de travail classique.

Le Président PROPOSE :

- De modifier l'article 4.2.2 du protocole relatif au temps de travail pour passer de 2 jours à 6 jours de RTT maximum pour les agents des catégories A et B, suivant l'annexe joint.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'article 4.2.2 du protocole relatif à l'acquisition de jours ARTT à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Directrice expose que cette délibération a pour but de prendre en compte des temps de travail « exceptionnels » notamment les week-end (animations, collecte de l'amiante) et en soirées. Les RTT passent de 2 à 6 jours pour les agents de catégorie A et B.

Monsieur SCHMIEDER demande si les agents du SICTOM sont au forfait. La Directrice explique que les agents sont à 35 heures / 1607 heures avec 25 jours de congés.

3. Informations et questions diverses

3.1 - Nouveau schéma de collecte

La Directrice présente le nouveau schéma de collecte.

- 100 courriers ont été adressés aux « non-ménages » en décembre
- 40 rendez-vous auprès des mairies ont été honorés
- Un flyer va être adressé à tous les ménages mi-mars 2025 (un modèle du flyer est annexé au présent compte-rendu)
- La mise en œuvre du nouveau schéma de collecte est prévue le 31 mars 2025
- En mai 2025, le déploiement des PAV sera réalisé sur les communes de Rochefort sur Nenon et de Menotey

Organisation des tournées :

Situation actuelle : 7 tournées le matin – 7 tournées l'après-midi
 Situation projetée : 6 tournées le matin – 6 tournées l'après-midi

Refonte des tournées sur Dole (uniquement les jours de collecte) ultérieurement

Points maintenus avec une fréquence hebdomadaire des déchets résiduels

Points maintenus en C1 : 77 points

- Habitat collectif : Chaussin, Choisey, Dampierre, Fraisans, Mouchard, Mont sous Vaudrey, Orchamps, Port-Lesney, Saint-Aubin, Villette les Dole
- Une cinquantaine de points en C1 : EHPAD, restaurants, grande distribution

Evolution des méthodes :

Equipement de tablettes dans les bennes à ordures ménagères

- Guidage
- Signalement
- Matériel roulant
- Gestes métiers

Retours actuels :

Peu de réclamations par rapport au nombre de foyers impactés
 « Confusion » entre le besoin des ménages et des professionnels
 Impact sur les propriétaires d'animaux domestiques

Monsieur NORMAND souligne qu'il faudrait rappeler aux usagers que le bac doit être sorti la veille du jour de collecte – les horaires de collecte étant de 5h à 20h.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

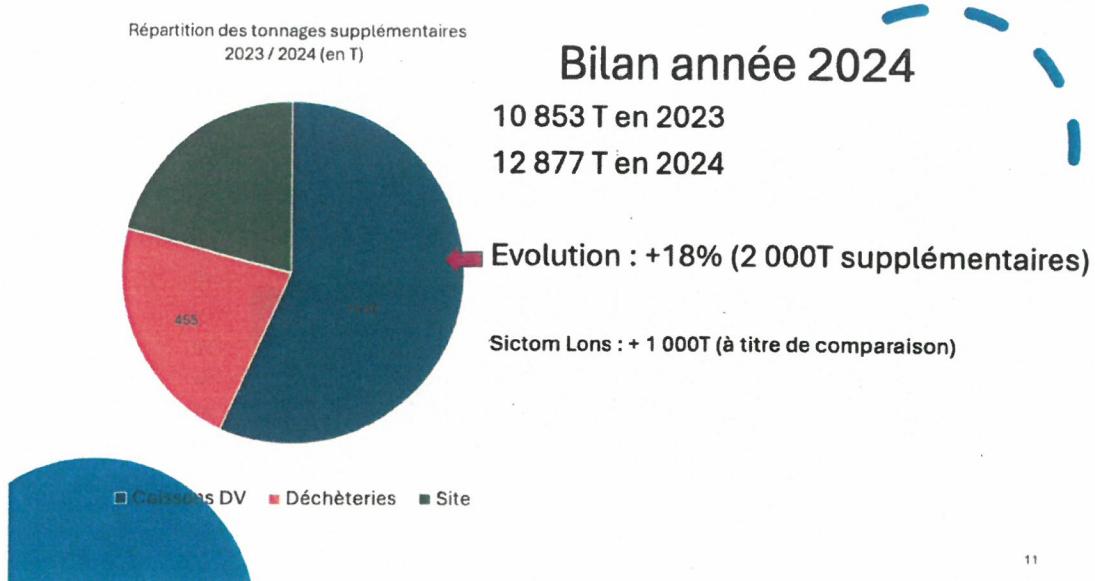
Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE

3.2 – Gestion des déchets verts

La directrice présente le bilan des déchets verts de l'année 2024.



11

Végéterie de Saint-Aubin

La végéterie de Saint-Aubin a été ouverte le 4 décembre 2024.

663 passages ont été enregistrés dont 644 pour des dépôts de déchets verts ;

Monsieur DEWALLY souhaiterait savoir sur les 644 passages, combien concerne des habitants de Saint-Aubin.
548 passages ont été réalisés par des habitants de Saint-Aubin.

Monsieur DEWALLY précise ne pas avoir de mauvaises remontées des usagers.

Une réunion sera organisée avec les maires des communes dans la zone de chalandise de 10 km.
Il est rappelé que les communes doivent contacter le SICTOM pour demander une rotation des bennes de déchets verts, et qu'il convient d'inciter les usagers des communes voisines à déposer les déchets verts sur la végéterie de Saint-Aubin.

L'inauguration de la végéterie de Saint-Aubin est fixée au vendredi 21 mars 2025 de 13h30 à 20h.

Monsieur DEWALLY a déjà distribué les invitations sur la commune de Saint-Aubin.

Monsieur DEWALLY demande s'il est possible de distribuer des sacs pour les déchets verts à mettre dans le coffre de voiture.

Monsieur MEUGIN indique la distribution de petits sacs de compost lors de l'inauguration.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE

Berser Levraud

**ROTATIONS
MENSUELLES
OBSERVEES**

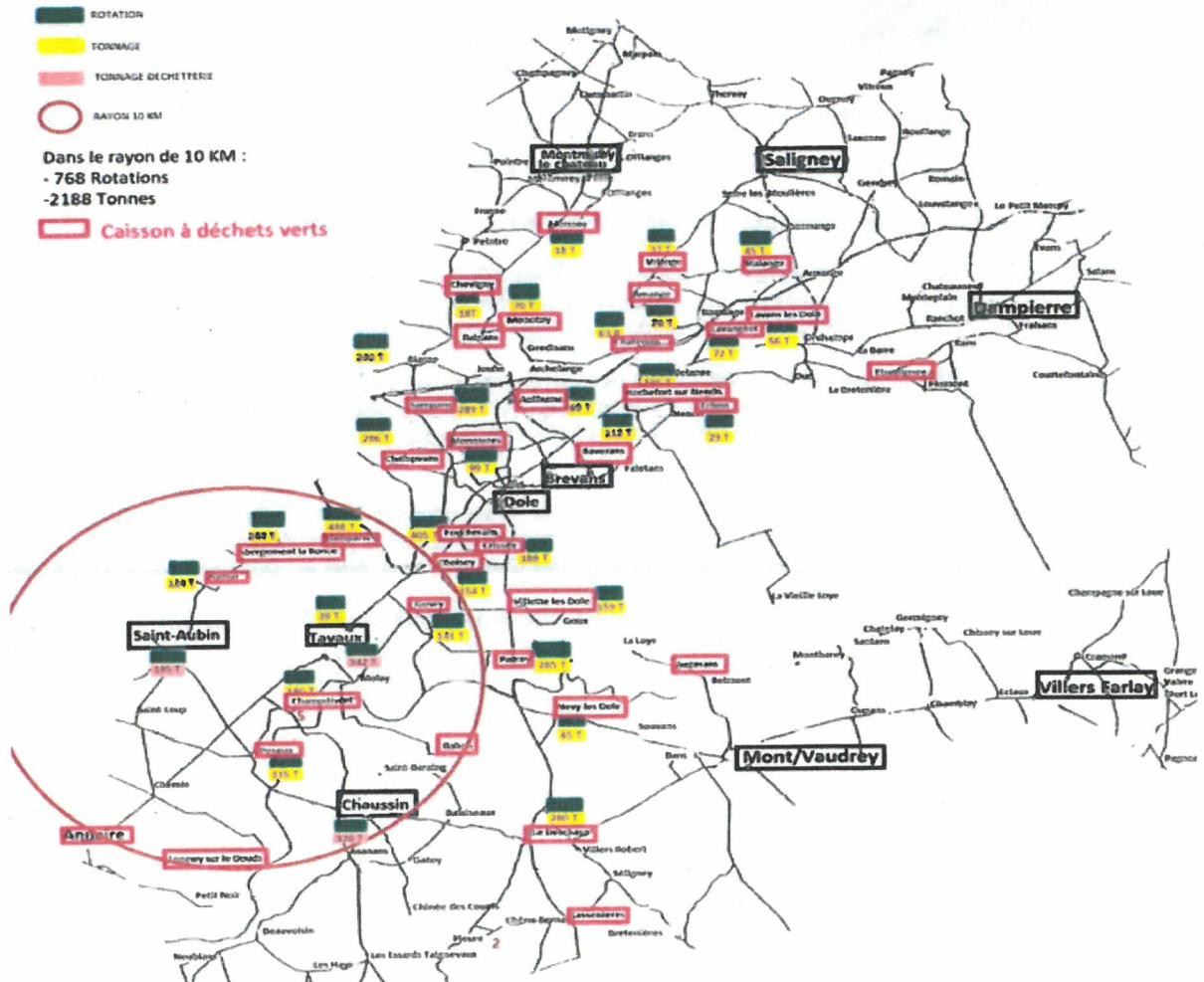
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE HEBDO	CONSTATS
Abergement	6	6	8	9	11	10	8	10	12	14	8	2	8.4	2.1	2 rotations par semaine
Aumur	3	2	3	2	3	4	4	4	5	4	4	2	3.3	0.8	1 par semaine en moyenne
Champdivers	3	3	4	3	4	4	3	4	7	7	4	1	3.9	1.0	1 par semaine en moyenne 1 rotation par jour ouvré, voire 2 par jour
Damparis	13	14	19	18	20	20	18	15	24	24	15	10	17.5	4.4	
Damparis Atelier	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	0.5	0.1	Rotations très limitées
Gevry	4	5	5	7	6	6	6	7	7	7	5	3	5.7	1.4	1 à 2 par semaine
Parcey	6	6	11	6	9	9	9	10	13	11	8	4	8.5	2.1	2 par semaine
Peseux	1	3	4	4	3	2	2	5	5	6	2	1	3.2	0.8	1 par semaine
Annoire	2	5	8	3	1	4	3	5	6	6	2	2	3.8	1.0	Rotations très limitées
Longwy/Dbs	1	2	2	3	1	2	2	4	2	2	2	0	1.9	0.5	Rotations très limitées

14



Dans le rayon de 10 KM :

- 768 Rotations
- 2188 Tonnes

Caisson à déchets verts

Maintien des appels pour collecte des caissons déchets verts

LES PRINCIPES

Intégration dans des tournées de déchets verts avec dépôtage sur St Aubin – une tournée le lundi et une tournée le jeudi

Un nombre de collectes limité par semaine pour certaines communes

Potentielle tournée du lundi (selon collecte demandée)

Abergement

Aumur

Champdivers

Damparis

Gevry

Parcey

Peseux

Annoire

Parcey, puis retour sur Brevans

16

Enjeux

- Optimisation de l'usage de la végétalierie
- Incitation au recours aux végétalieries pour les apports importants des ménages... maillage à terme,
- Nouvelle incitation site et végétalierie pour les professionnels : nouveau courrier

17

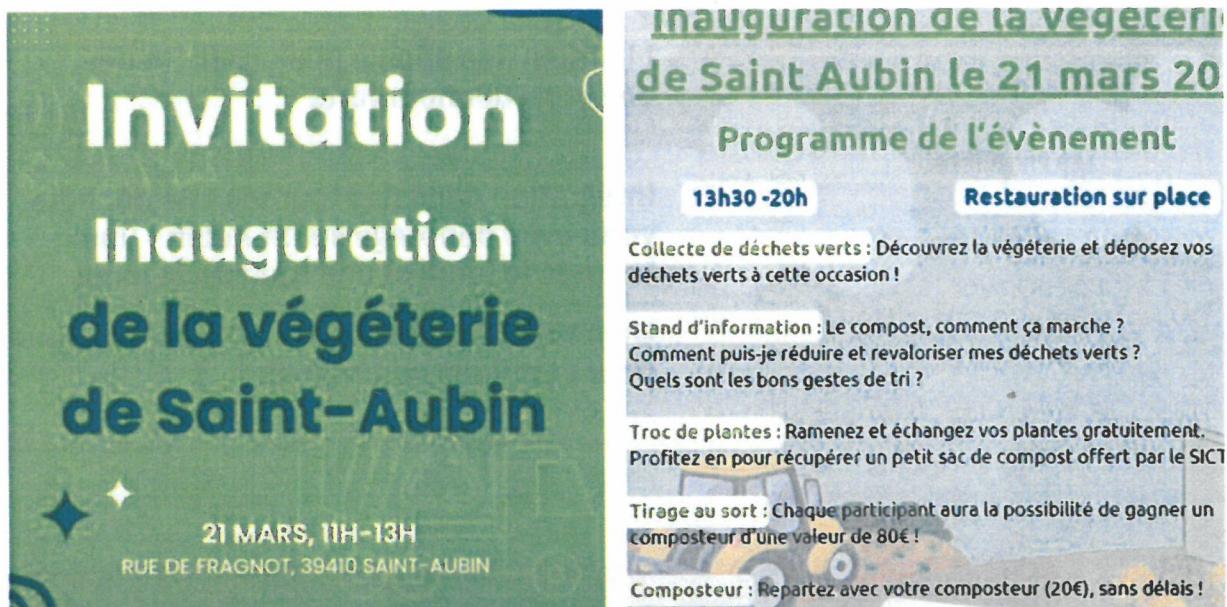
Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE



18

3.3 – Contexte budgétaire

En séance et synthétisé ci-dessus est évoqué le contexte budgétaire 2025 et pour les années à venir :

- Impacts négatifs identifiés : hausse des coûts de traitement, forte augmentation des déchets verts à collecter, crise textile
- Impacts positifs attendus : baisse des déchets résiduels à collecte, impacts kms et carburant avec le futur schéma de collecte



ENJEUX SCHEMA DE COLLECTE

Baisse des kms réalisés et effets induits attendus (baisse recours incinération)

Baisse potentielle des recettes (RS)

Stabilité RH voire moins de recours externe / impact cotisations

ENJEU MATERIEL ROULANT (SDC et Interne)

Déchets verts : impact saison – évolution vers système végéterie

ENJEUX EXTERNES

Hausse de tous les coûts de traitement

Relance sur versement des soutiens PMCB (220k€ attendu en 2025)

Risque important lié aux textiles : 100k€

20

3.4 – Autres informations

Le SICTOM a reçu l'agrément définitif pour la compostière

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 19h45

Fait le 12 février 2025

Pour extrait certifié conforme,



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE

Berger
Levavult

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

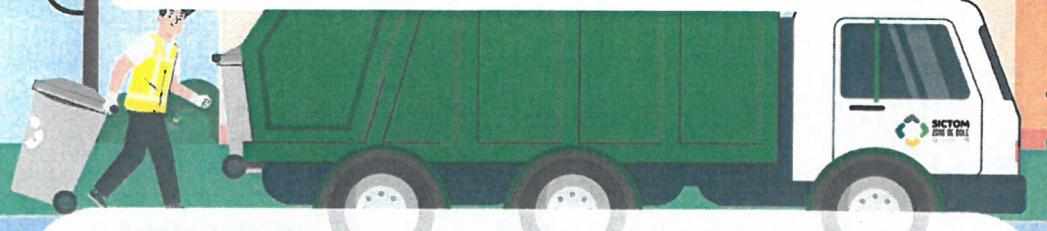
ID : 039-253900633-20250319-19032025_1BS-DE

Berger
Levrault



MODELE

Adaptation de la fréquence de collecte du bac à déchets résiduels (bac gris)



Nouveau calendrier de collecte au verso
à partir du 31 mars



Les objectifs

Adapter la collecte des déchets aux évolutions positives des besoins des usagers.

Réduire les déchets à l'incinération, en incitant au tri.

Réduire l'impact carbone.

Changement de bac

Votre bac est trop petit ?

Vous pouvez changer pour un bac gris plus grand si votre foyer:

- compte 5 personnes ou plus ;
- est dans une situation particulière (enfant en bas âge, assistante maternelle à domicile, production particulière de déchets...).

Pour effectuer ces demandes, contactez le SICTOM de la zone de Dole :

03 84 82 56 19
contact@sictomdole.fr
sictomdole.fr

Pensez à sortir vos bacs la veille !

CALENDRIER 2025 : PESEUX

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DECEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI

DES SEMAINES PAIRES

- Sortir vos bacs la veille de la collecte
- Placer vos sac dans les bacs
- Placer vos bacs poignée coté route



DÉCHETS RECYCLABLES

LE LUNDI

DES SEMAINES IMPAIRES



22 allée du bois - 39100 Brevans - contact@sictomdole.fr - 03 84 82 56 19

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

